



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Colombie

Question écrite n° 17617

Texte de la question

M. Robert Cazalet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les inquiétudes suscitées par la situation colombienne au regard du respect des droits de l'homme. Amnesty International estime que la violence liée au trafic de drogue, les exécutions extrajudiciaires et les « disparitions » s'amplifient. L'impact des mesures prises par le Gouvernement colombien tendant à améliorer le système judiciaire apparaît limité. Il lui demande donc, compte tenu de cette situation, quelle est la politique envisagée par le Gouvernement français à l'égard de la Colombie.

Texte de la réponse

La France a toujours manifesté la plus grande attention à la question des droits de l'homme en général et en Colombie en particulier. Les autorités de ce pays sont soumises à deux fleaux : les activités de la guérilla et les agissements des trafiquants de drogue. Elles s'efforcent d'y faire face en assurant le maintien de l'État de droit. Le déroulement normal des élections en 1994 ou les offres de négociation faites à la guérilla sont les preuves de cette volonté d'apaisement. La France, en ce qui la concerne, soutient la Colombie dans sa lutte contre le terrorisme et la drogue en l'aidant à promouvoir son développement par la recherche d'une économie alternative à celle de la drogue et par l'accord de facilités d'accès aux exportations colombiennes sur le marché européen par le mécanisme du « SPG-drogue » (systèmes des préférences généralisées). La visite qu'a effectuée, à Paris, le 14 juillet, M. Samper, président élu de ce pays, a été l'occasion de rappeler cet axe de la politique étrangère de la France. M. Samper, en particulier, a rencontré le Président de la République, le Premier ministre et le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17617

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4097

Réponse publiée le : 5 septembre 1994, page 4445